

Séance du mardi 19 Juillet 2016

L'an deux mil seize, le mardi dix-neuf juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	18
Votants	19
Pouvoirs	1

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Alain **Reynier**.

Pouvoirs : Alain **Reynier** ayant donné pouvoir à Vincent **Bureau**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

En préambule de la séance, Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence afin de se recueillir pour les victimes et les familles endeuillées par l'attentat perpétré à Nice le 14 juillet dernier.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 14 juin 2016 et remercie Monique Mathieu pour la prise de note de cette séance. Il demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Stéphanie Druel relève que la classe de Mme Forbin Deschamps est composée d'élèves de CE1 et CE 2 et non de CM2. Patrick Gaudillière souligne que le SIEVA remplace chaque année des canalisations (et non tuyaux en plomb).

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces modifications et adopte le procès-verbal du Conseil du mardi 14 juin 2016.

Monsieur le Maire s'excuse pour le délai tardif de transmission lié à la validation du présent procès-verbal.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)* : 5 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation
Terrain	Grange Huguet
Propriété bâtie	534 Montée de Bel Air
Propriété bâtie	29 allée des Lauzes
Propriété bâtie	291 route de Lachassagne
Propriété bâtie	351 Chemin de Pommérieux

III – AFFAIRES SCOLAIRES :

❖ *Temps d'activités périscolaires : recrutement des agents d'animation et des prestataires de services pour l'année 2016-2017 (délibération n° 2016.037)*

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires, le Conseil municipal a approuvé le 19 mai 2015 le Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour une durée de 3 ans.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de recruter des intervenants extérieurs, municipaux et/ou bénévoles, dans la continuité de l'année scolaire 2015-2016. Néanmoins, sur proposition du Comité de Pilotage sur les rythmes scolaires, il est proposé d'organiser les temps d'activités périscolaires (TAP) sur 4 cycles de 8 semaines pour les activités proposées en maternelle et en élémentaire. La durée des ateliers de TAP de 45 minutes reste inchangée.

Arlette Proietti, adjointe chargée des affaires scolaires rappelle que ces recrutements interviennent soit par voie contractuelle ou par voie de prestation de service. Céline Marcuccilli référent TAP de la commune et Arlette Proietti adjointe chargée des Affaires Scolaires seront garantes du fonctionnement de cet accueil périscolaire et assureront la relation entre les intervenants extérieurs, l'équipe enseignante, les familles et le personnel communal concerné.

La participation financière des familles fera l'objet d'une décision ultérieure et d'un éventuel ajustement au regard du bilan du coût des activités 2015-2016 et du coût prévisionnel des activités programmées en 2016-2017.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à recruter les intervenants nécessaires qu'ils relèvent de la prestation de service et/ou le cas échéant du recrutement d'agents non titulaires et/ou vacataires, dans le cadre réglementaire en vigueur, sur tout ou partie de l'année scolaire 2016-2017. Dans cette perspective, Monsieur le Maire précise qu'il convient de pourvoir à l'ensemble des démarches administratives dont les signatures de devis, l'établissement des contrats et la passation des conventions, si nécessaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- DECIDE de reconduire un poste d'agent non titulaire sur un emploi non permanent de recourir à des vacataires ainsi qu'à des prestataires de service sur tout ou partie de l'année scolaire 2016-2017, selon des modalités à définir en fonction du calendrier d'activités déterminé par la commune, à compter de la rentrée scolaire 2016 ;
- RECRUTE un ou des agent(s) non titulaire(s) sur des emploi(s) non permanent(s) sur tout ou partie de l'année scolaire l'année scolaire 2016-2017, selon des modalités à définir en fonction du calendrier d'activité déterminé par la commune, à compter de la rentrée scolaire 2016 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout contrat, devis de prestations de service, lettre d'engagement de bénévole et conventions à intervenir ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires ainsi qu'à engager et à signer toutes les formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération, dans la limite des crédits votés au titre du budget primitif 2016 et 2017.

❖ *Interventions sur temps scolaire pour l'année 2016-2017 : recrutement et conventions de mise à disposition de personnel (délibération n° 2016.038)*

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'organisation des rythmes scolaires, le Conseil municipal a approuvé le 19 mai 2015 le Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour une durée de 3 ans.

Afin d'assurer les interventions en matière de sport et de musique dont la charge incombe aux communes en raison de la restitution de cette compétence aux communes par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à la commune de reconduire les interventions sur temps scolaires avec le recrutement d'intervenants spécifiques pour assurer ces prestations et propose dans un objectif de continuité pédagogique de poursuivre la collaboration engagée avec les intervenants actuels, selon les modalités suivantes :

M. Julien MARION :

- Intervention en milieu scolaire pour la commune de Pommiers les mardis matin (3 h) et les jeudis après-midi (2 h).
- Cet agent de la fonction publique territoriale relevant du grade des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives sera recruté par la commune d'Anse et mis à disposition de la commune de Pommiers à raison de 5 h hebdomadaires durant la période scolaire 2016-2017, à compter de la rentrée scolaire 2016, par voie d'une convention à intervenir avec la commune d'Anse. La commune de Pommiers procédera au remboursement de la rémunération et des charges sociales correspondant à 5 h hebdomadaires, à la commune d'Anse, pour l'année scolaire 2016-2017.

M. Fabien DUBOIS :

- 4 h pour la commune de Pommiers dans le cadre des interventions en milieu scolaire (2 fois x 2 h).
- Une animation de 1 h hebdomadaire durant la pause méridienne dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à l'école maternelle.
- Cet agent sera recruté directement par la commune de Pommiers sur un poste à temps non complet à raison de 8.75 hebdomadaires (5/20^{ème} du temps complet *) sur le grade d'Assistant d'Enseignement Artistique, non titulaire, durant la période scolaire 2016-2017 à compter de la rentrée scolaire 2016.
- Il sera rémunéré sur l'indice brut 348 (indice majoré 326) et bénéficiera de l'augmentation des traitements applicables aux fonctionnaires territoriaux, ainsi que des indemnités applicables sur présentation de justificatifs.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire précise qu'il convient de pourvoir à l'ensemble des démarches administratives : établissement de contrat et passation des conventions de mise à disposition de personnel.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;
- DECIDE de reconduire le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, non titulaire, pour l'année scolaire 2016-2017, à raison d'une quotité de travail de 8.75 hebdomadaires, à compter de la rentrée scolaire 2016 ;
- RECRUTE Monsieur Fabien DUBOIS sur le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique, non titulaire, pour l'année scolaire 2016-2017, à compter de la rentrée scolaire 2016 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'établissement et à la signature des conventions de mise à disposition du personnel, à intervenir avec la commune d'Anse (M. Julien MARION) et de tout acte y afférent ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
- DIT que les crédits sont prévus aux chapitres 011 et 012 des budgets primitifs 2016 et 2017.

IV – TRAVAUX :

❖ Bâtiments :

Jean-Michel Coquard évoque le démarrage des travaux de menuiserie de la salle des fêtes avec la réalisation de la partie sud. Une remarque partagée indique le positionnement trop bas des lices pour les tables à tréteaux. Ce point sera revu avec le menuisier (pose éventuelle d'une lisse supplémentaire).

Les réunions de chantier pour la réhabilitation de l'école élémentaire sont programmées tous les lundis à 16h. Pour information, la décontamination des parties amiantées est en cours (pose de sas), la part d'analyses et de contrôles étant contraignante et longue avant la dépose des parties. Concernant le volet électricité, ALLELEC est intervenu pour neutraliser les alimentations temporaires des réseaux électriques sur la partie à démolir.

L'aménagement de la future cour est programmé durant l'été avec la pose de sanitaires provisoires (terrassement et pose de plots à prévoir début août par les Ets Bergeron) et la pose d'un préau de 50 m², l'ensemble devant être opérationnel d'ici fin août.

❖ Réhabilitation et extension de l'école primaire : attribution des lots de travaux (délibération n° 2016.039)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juillet dernier en vue de procéder à l'ouverture des plis contenant les offres reçues suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru le 17 juin 2016 sur la plate-forme KLEKOOON et dans les éditions des journaux d'annonces légales « Le Tout Lyon » (parution du 11 juin 2016) et le « Journal du bâtiment » (parution du 16 juin 2016). Les 13 lots de travaux pour l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école primaire sont rappelés ci-après :

Lot 01 GROS ŒUVRE
Lot 02 ETANCHEITE
Lot 03 CHARPENTE METALLIQUE - METALLERIE
Lot 04 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS
Lot 05 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
Lot 06 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
Lot 07 CLOISONS - PEINTURES - PLAFONDS

Lot 08 SOLS MINCES
Lot 09 CARRELAGES - FAIENCES
Lot 10 ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES
Lot 11 CHAUFFAGE - PLOMBERIE SANITAIRE - V.M.C.
Lot 12 ASCENSEUR
Lot 13 AMENAGEMENTS EXTERIEURS

La commission a procédé à l'ouverture des offres, lot par lot. Monsieur le Maire expose que la commission a constaté pour le lot 03 CHARPENTE METALLIQUE – METALLERIE que l'offre unique reçue a été déclarée inacceptable. La commission d'appels d'offres a décidé de relancer une consultation pour ce lot de travaux et que pour les lots 02 ETANCHEITE, lot 10 ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES et lot 04 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS, les offres étant considérées inacceptables, la commission a décidé de négocier avec les entreprises candidates, en confiant cette mission à l'économiste chargé de l'opération (Cabinet Denizou).

Monsieur le Maire informe qu'une offre est arrivée hors délai et réceptionnée le mardi 12 juillet par pli recommandé avec accusé de réception. Ce pli portait la mention d'une offre pour le lot 03 CHARPENTE METALLIQUE – METALLERIE. L'entreprise candidate a été avisée par courrier le 12 juillet 2016 que l'offre a été déclarée inacceptable et que la commission d'appels d'offres a décidé de relancer une consultation pour ce lot de travaux.

Dans l'attente du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre en application des critères de notation tels que définis dans le règlement de consultation, les dévolutions de lots n'ont pas été actées par la commission d'appels d'offres.

Dans cette perspective, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer tous les marchés afférents à l'ensemble des lots de travaux précités dans la limite du budget prévisionnel de cette opération fixé à 1 868 000 € HT.

Il propose également d'acter cette attribution par voie de Décision(s), dont il sera rendu compte aux prochains Conseils municipaux.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les marchés et tout acte afférent à l'attribution de l'ensemble des lots de travaux précités dans la limite du budget prévisionnel de cette opération fixé à 1 868 000 € HT ;
- AUTORISE l'attribution des marchés précités par voie de Décision(s), dont il sera rendu compte aux prochains Conseils municipaux ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus à l'opération 114 du budget primitif 2016 et suivants.

Daniel Paccoud indique que le volume d'offres est modeste compte tenu de la multiplication des appels d'offres publiés concomitamment.

Des ajustements en termes de délais et de prévisions de travaux à effectuer en régie sont sollicités par René Blanchet. Daniel Paccoud rappelle que la place de la mairie, stationnement et circulation, incluant la zone de dépose minute (hors arrêt de car maintenu) sera fermée du 12 août 2016 au 31 mars 2018. Elle sera fermée par un système de grillage mise en place par l'entreprise Gonnet. Il sera veillé au calage correct et à la sécurité de la clôture. La dépose des tuiles du préau est discutée : après échange, il est proposé d'opter pour une valorisation via une vente.

Concernant l'assainissement et le raccordement des futurs sanitaires au réseau d'eaux usées, une réunion a été fixée avec la SADE le 20 juillet pour prévoir une évacuation sur le chemin de Bethléem, choix du maître d'œuvre.

Une information a été faite aux parents et sera distribuée aux riverains pour présenter le phasage des travaux et leurs incidences sur la vie quotidienne.

❖ Voirie :

Patrick Gaudillière informe que les travaux de voirie portés par la CCBPD confiés à l'entreprise Axima débiteront en septembre prochain. La montée de Bel-Air étant prévue au programme, il convient d'avancer sur la zone de la ZAC. Le réseau basse tension est en service, la dépose des poteaux France Télécom a été faite. A noter la présence de quelques poteaux en dehors de l'emprise de voirie refaite.

Un problème d'éclairage se pose au niveau de la montée de Bel-Air et pour une partie de la RD 306 en raison du transfert de leur alimentation suite à la dissimulation. Le SYDER devra intervenir et la commune pourra reprendre cette portion de réseau dans son patrimoine public.

Concernant la ZAC BEL AIR, une réunion sera organisée le 31 août sur le terrain, avec la CCBSPD, le SYDER, la SOBECA et la SERL pour une demande de mise en service et une réception de l'éclairage public.

V - URBANISME :

René Blanchet fait part d'une relance de l'activité en matière d'immobilier marquée par une hausse des prix de ventes observés dans les DIA ainsi que la croissance des demandes de divisions de parcelles liées aux aléas de la vie (séparations, indivisions, successions...). Il présente au Conseil le type de demandes reçues avec la difficulté de projeter les futures implantations de maison. Il suggère de solliciter un permis d'aménager en cas de division supérieure à une parcelle, même si la réglementation n'exige rien de la part des pétitionnaires. Cette demande répond à un souci de cohérence en matière d'aménagement et de densification.

René Blanchet revient sur le dossier de création de logements Chemin de Bethléem. Le dossier étant non conforme, l'autorisation de travaux sollicitant l'autorisation de nouveaux branchements reste donc en suspens.

Concernant l'aménagement du secteur nord du bourg, sous convention d'études avec l'EPORA, des discussions seront conduites dans la perspective de cession d'une propriété et d'une prise de contact avec un porteur de projet. Par ailleurs, un éventuel projet de densification au cœur du bourg est évoqué.

Dans le cadre de l'écoquartier, Chemin des Griseottes (projet HBVS) : un accord a été trouvé pour intégrer les locaux poubelles dans le périmètre des logements, le permis de construire sera donc validé et un permis de construire modificatif déposé pour les premières constructions. René Blanchet déplore l'inertie constante d'ARCADE, aménageur, quant aux travaux de finition du lotissement et aux travaux de câblage.

René Blanchet fait part d'une confirmation par Orange sur la mobilisation des réseaux câblés qui font l'objet d'une sous location aux opérateurs. A court terme, les fourreaux mis en place par la collectivité risquent d'être pleins sans que nous ayons été sollicités. Ceci pose d'ores et déjà la question de la propriété des réseaux et de leur possible exploitation par la collectivité.

Deux nouveaux permis de construire ont été déposés pour la construction de bâtiments d'activités et de bureaux sur la ZAC VIA DOREE : « H+ VALVES SAS », situé dans la continuité de l'entreprise « SIC MARKING » et « ASPÖCK France » situé en dessous d' « ELECTRO SAONE ».

Daniel Paccoud indique qu'une réponse a été apportée vis à vis du recours amiable déposé contre le permis de la grande surface de bricolage.

Fabienne Pegaz relève le nettoyage de la parcelle jouxtant la société d'assurances MVRA.

VI - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ *Rapport des commissions communales :*

▪ *Commission communication :*

Vincent Bureau fait le bilan de la réunion publique du 10 juin, des choses restent à améliorer avant d'organiser une prochaine réunion avant la fin d'année (trop rapide et risque de doublon avec les vœux). La préparation de la réunion et la forme devront être adaptées.

Préparation du prochain « Pommiers Infos » pour début septembre (informations à transmettre).

Le pot d'accueil des nouveaux arrivants sera organisé distinctement de la cérémonie des vœux par une soirée dédiée permettant de réunir de nouveaux habitants encore peu ou pas intégrés à la vie du village.

Une réunion sur le site Internet sera prévue avec le secrétariat de mairie pour optimiser la mise en ligne d'information.

Dès septembre, préparation du Bulletin municipal et des vœux (date non fixée).

▪ *Commission vie associative et sportive :*

Jocelyne Crozet fait un retour sur la réunion des associations sportives utilisatrices des salles communales du 16 juin 2016. A noter que cette invitation n'avait pas été diffusée, par erreur, aux associations utilisatrices d'autres locaux que la halle de sports. Lors de cette réunion, les consignes d'utilisation de la halle des sports et plus généralement des locaux communaux ont été à nouveau rappelées, en insistant sur la restitution de locaux propres, avec signature du contrat et dépôt d'un chèque de caution pour toutes les associations.

- Demande de créneau à la halle de sport pour un éventuel club de badminton : seul créneau disponible le samedi matin et invitation à créer une association sportive.
- Rappel sur les règles d'utilisation : les consignes de sécurité de la halle de sports ont également été rappelées avec une attention particulière sur le tri des déchets. Jocelyne Crozet émet le souhait d'une formation animée par les pompiers à destination des clubs pour l'utilisation des défibrillateurs. Jean-Michel Coquard note que toute action de sécurité doit être impérativement retracée sur le registre sécurité du bâtiment. Demande de restitution des salles dans un état de propreté à minima dans lequel elles ont été mises à disposition.
- Utilisation des salles : concernant l'utilisation des salles et particulièrement de la salle des fêtes, les élus rappellent collégialement que l'utilisation de salles doit être ponctuelle et qu'il ne s'agit pas d'utilisation à l'année, en fonction des besoins des utilisateurs (théâtre). De même, les consignes de restitution de salles et notamment la propreté des lieux ne sont pas respectées par certaines associations (danse – cours de zumba). Elles seront rencontrées pour faire le point sur ce problème et envisager d'autres pistes si nécessaire.

M. Thévenet de l'ITEP a souhaité disposer de la halle le lundi et vendredi : attente de réponse.

▪ *Commission voirie :*

Patrick Gaudillière expose que la commission s'est réunie pour choisir l'offre la plus avantageuse suite à la consultation des entreprises concernant la réfection du parking des Terrasses (création de nouveau puits perdu et pose d'enrobé, stationnement engazonné drainant). Après négociation, l'offre d'Axima correspondant au budget prévisionnel de l'opération (69 900 € TTC) est proposée. L'assemblée accepte cette offre, après confirmation donnée à Marc Neyra sur le choix d'une solution perméable. Les courriers de regrets et de notification seront adressés sans délai. Les travaux sont programmés en septembre/octobre.

▪ *Commission scolaire – comité de pilotage TAP :*

Le Comité de Pilotage réunissant la commission scolaire, le Directeur, une ATSEM et les intervenants en TAP s'est réuni le 21 juin dernier afin de faire le bilan de l'année, identifier les éventuels dysfonctionnements et préparer la prochaine rentrée. Les intervenants sont globalement plutôt satisfaits des sessions conduites cette année et sont partants pour poursuivre leur collaboration.

Quelques remarques sont portées à l'attention de tous, notamment sur la difficulté persistante à rassembler les enfants dans la cour de l'école en début de TAP en raison de la dispersion de certains élèves provoquant le démarrage tardif de l'activité. De plus, il est rappelé que les inscriptions à une activité sont effectives pour la durée complète du cycle.

Les parents émettent le souhait d'avoir des retours sur les productions des enfants, cela n'étant possible que sur certains ateliers (exposition photos...à voir). L'adaptation du règlement intérieur sera soumise au prochain conseil ainsi qu'une éventuelle évolution tarifaire au regard du coût réel (coût de revient à la charge de la collectivité) sur 2015/2016.

Du fait des travaux de l'école élémentaire, plusieurs salles ne pourront plus être utilisées pour les TAP. La mairie met à disposition d'autres lieux : salles de la Maison des Associations si besoin, salle qui jouxte la salle des mariages, marché couvert.

Pour simplifier l'organisation, les TAP sont programmés sur **4 cycles pour toutes les activités prévues** (en maternelle et en élémentaire) :

Cycle 1	du 26/09/2016	au 02/12/2016
Cycle 2	du 05/12/2016	au 10/02/2017
Cycle 3	du 13/02/2017	au 05/05/2017
Cycle 4	du 09/05/2017	au 30/06/2017

Les tableaux qui suivent listent les intervenants, activités, jours d'intervention proposés pour la rentrée 2016. Pour la majorité des activités, des groupes de 8 à 10 enfants maximum sont appréciés (notamment théâtre, loisirs créatifs).

Maternelle

Jour	Activité	Intervenant	Lieu
Lundi	Contes	Madame Sénélar	Bureau du Directeur
Mardi	Danse	Madame Dutrion	Hall d'entrée
Jeudi	Arts créatifs	Madame Mounier	Bureau du Directeur
Vendredi	Musique	Monsieur Dubois	Bureau du Directeur

Elémentaire

Jour	Activité	Intervenant	Lieu
Lundi	Danse Anglais Boules	Madame Dutrion Madame Sénélar JC Demay	Salle ludique MDA Salle de l'école Extérieur (Cycles 1 et 4)
Mardi	Théâtre Origami Arts Plastiques	Madame Rosier Madame Fontvianne Madame Motte	Salle ludique MDA Salle de l'école Salle des mariages
Jeudi	Volley Yoga Italien	Madame Carré Madame Gendron Madame Porecca	City stade ou marché couvert Salle ludique MDA Salle de l'école
Vendredi	Gymnastique Arts créatifs Découverte nature, environnement, citoyenneté	Madame Fontvianne Madame Mounier R. Blanchet	Salle ludique MDA Salle des mariages Extérieur ou mairie

A noter que les effectifs de cantine restent élevés, les inscriptions aux TAP entraînant une fréquentation accrue de la cantine, avec certains jours jusqu'à 240 repas.

Stéphanie Druel revient sur le projet de Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Une réunion a été organisée en présence de Daniel Paccoud et René Blanchet au cours de laquelle M. Girard et Mme Andriot, chargés du cycle 3, ont marqué leur accord pour s'impliquer dans ce projet. Un groupe de travail restreint sera monté pour réfléchir au lancement opérationnel du projet avant le conseil d'école. Un effectif de 12 élèves sera concerné - classes de CM1 et de CM2). L'élection se tiendra au mois d'octobre en même temps que l'élection des parents d'élèves. A cette occasion, il est décidé de prêter la salle du Conseil municipal pour assurer un caractère solennel au vote. Les jeunes élus auront un mandat de deux ans ; l'assemblée étant renouvelée chaque année, par moitié, suite au départ en collège des CM2.

▪ Agenda 21 :

Marc Neyra revient sur la journée organisée pour l'accueil de l'ITEP le 16 juin qui a rassemblé le personnel et les élèves de l'ITEP ainsi qu'une quinzaine d'habitants de Pommiers. La journée s'est conclue par l'installation de la fresque réalisée par les élèves à l'entrée de la Maison des Associations, un pique-nique et un spectacle proposé par les élèves. Le personnel de l'ITEP a apprécié que la municipalité ait participé et soutenu cet événement, dont la communication auprès du public a permis à certains habitants de réfléchir aux liens à tisser avec cette structure. Vu l'avis de la commission d'arrondissement de Villefranche-sur-Saône pour la sécurité et l'accessibilité en date du 29 avril 2016 et la visite d'ouverture réalisée par la sous-commission départementale de sécurité pour les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur le 13 juillet 2016 et l'avis de cette même sous-commission en date du 20 juillet 2016, l'ouverture de cet établissement recevant du public (5^{ème} catégorie, type J) peut être déclarée par arrêté. L'ensemble des locaux est opérationnel, une pendaison de crémaillère est prévue en 24 septembre.

Marc Neyra se réjouit de l'implication de l'association Pomérium, animée par Louis Laus. L'organisation d'une visite du Hameau du Cochet dans le cadre de la journée du petit patrimoine de pays a été suivie par une cinquantaine de personnes. L'association est très active et constitue un moteur pour le (co)portage de nombre d'actions.

▪ CCAS :

Arlette Proietti indique la date du repas des Aînés fixé au 26 novembre prochain. La réunion de CCAS a permis d'aborder les volets animation (participation souhaitée des élèves de l'école pour un moment de chant), traiteur, colis, chocolats...

L'association de gérontologie du canton d'Anse organise à destination des plus de 75 ans un après-midi récréatif le 1^{er} octobre (invitation envoyée et réponse attendue pour le 20 septembre).

❖ **Rapport des structures intercommunales :**

❖ **Retrait de la commune de QUINCIEUX (délibération n° 2016.040)**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de QUINCIEUX a délibéré pour demander son retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) considérant que, du fait de son rattachement à la Métropole, elle n'a plus d'intérêt dans l'exercice des compétences exercées par le Syndicat.

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune QUINCIEUX du SIBA. Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du CGCT, le Comité syndical du SIBA s'est prononcé favorablement pour ce retrait dans sa séance du 29 juin 2016.

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes adhérentes doivent délibérer dans un délai de 3 mois sur le retrait de la commune de QUINCIEUX du SIBA.

Il convient désormais que la Commune de Pommiers membre du syndicat, se prononce quant à ce retrait, sachant qu'un arrêté préfectoral viendra ensuite valider ce retrait par une modification du périmètre du SIBA.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter la demande de retrait du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues de la commune de QUINCIEUX, entraînant de fait la modification du périmètre du syndicat.

❖ **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (délibération n° 2016.041)**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2015 sur le service d'élimination des déchets présenté lors du Conseil Communautaire du 15 juin 2016. Daniel Paccoud précise que ce document présente 2 approches de la compétence déchets (collecte et transport uniquement) de la communauté de communes : la première, plus développée représente le coût global du service tel qu'il est pour une année d'exercice et la deuxième, plus succincte présente le résultat comptable au titre de l'année 2015. Il en commente les grandes lignes et met en exergue un tri optimisé en logement individuel (ouest) et tri en collectif moins performant (est).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE ACTE de la communication du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'élimination des déchets, émanant de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées ;
- PRECISE que ce rapport est à la disposition du public.

▪ **Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD)**

- Politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) : Daniel Paccoud expose l'avancement de cette politique conduite à l'initiative du Département, sur notre territoire soumis à de fortes pressions urbaines (3 ateliers se sont déroulés distinctement sur les Coteaux, le sud de la communauté et la plaine des Chères, dont les problématiques varient légèrement bien que la logique soit identique). Il en rappelle les 2 axes : un zonage en renforcement des plans locaux d'urbanisme et 1 volet dynamique centré sur les aides en faveur de l'activité agricole. René Blanchet souligne que cette initiative conduite par l'Agence d'urbanisme et portée par le Département en lien avec le SCOT, la CCBPD et les communes constitue une démarche intéressante, rassemblant un public très large et permettant une confrontation d'idées à même de dégager des enjeux et priorités ainsi qu'une méthodologie.

- Phase finale dans le renouvellement de délégation de service public pour le centre nautique Aquazergues et les structures petite enfance de Pommiers et de Chazay d'Azergues dont l'attribution sera proposée en Conseil communautaire le 14 septembre prochain.

- Ordures ménagères : réflexion engagée en matière de collecte sélective et de tarification. Renouvellement en cours des marchés.

- Schéma de développement économique : élaboration bien avancée.

- ALSH : l'ensemble des structures dédiées à l'accueil des enfants sont opérationnelles et actives.

- Voirie : poursuite normale des chantiers, une commission restreinte travaille sur les futures modalités d'appels d'offres des marchés de maîtrise d'œuvre (projet d'accord-cadre) ainsi que dans un second temps sur les marchés de travaux, en raison du profond remaniement du code des marchés publics intervenu en 2016 supprimant les allotissements par zone.

- La CCBPD se dote d'un comité technique paritaire eu égard au dépassement du seuil de 50 agents titulaires.

- Commission transports : Fabienne Pegaz sollicite la date de la prochaine réunion de commission. Celle-ci se tiendra début septembre afin notamment d'établir un bilan du dispositif de Transport de Personnes Isolées (TPI). Il est rappelé que le Département a acté la réduction de ses dessertes, en supprimant les navettes internes des communes (ligne n° 435) pour n'assurer qu'un service de base en matière de transports scolaires. Daniel Paccoud indique que Pommiers bénéficie encore de 3 arrêts sur son territoire alors que les autres communes ne disposent que d'un arrêt unique.

Des élus souhaitent réfléchir à des solutions palliatives, à l'échelle communale ou intercommunale, pour faciliter l'organisation des familles et limiter le nombre de véhicules par la mise en œuvre :

- de covoiturage ;

- d'une éventuelle redirection de certains circuits ;

- de déplacements en 2 roues (création d'abris) ;

- d'un minibus associatif. Daniel Paccoud rappelle la difficulté de trouver un chauffeur assurant la continuité du transport à l'année. Une solution mixte peut également être envisagée avec la desserte en gare d'actifs...dans la limite d'un transport de 9 places maximum.

Daniel Paccoud rappelle que les communes ne disposent pas de taxes spécifiques pour l'organisation de transport, à charge pour les collectivités d'autofinancer les dispositifs précités. La réflexion liée au transport d'actifs en gare pourrait relever de l'échelle intercommunale.

- **Syndicat Mixte de Production potable Saône Turdine** : Patrick Gaudillière a assisté à la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services du syndicat 2015, auquel il ne sera pas rendu compte, la commune n'étant pas adhérente directe, mais via le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA).

- **Syndicat d'Assainissement du Pont Sollières** :

❖ **Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif du Syndicat d'assainissement du Pont Sollières (délibération n° 2016.042)**

Monsieur le Maire cède la parole à Patrick Gaudillière, délégué de la commune auprès du Syndicat d'assainissement du Pont Sollières, qui en présente le rapport d'activités 2015.

Patrick Gaudillière relate les principaux éléments relatifs à l'exploitation du service d'assainissement collectif dont la délégation de service public a été confiée à l'entreprise CHOLTON (contrat d'une durée 10 ans s'achevant le 31/08/2019).

Le syndicat compte 2 434 abonnés dont 18 sur Pommiers (secteur de la Grange Huguet) pour un linéaire de réseau de 0.851 km sur une longueur totale de 99.277 km.

Deux stations d'épuration de petite capacité ont été réalisées en 2015 et non encore mises en service au 31/12/2015 : la première au hameau de Varenne à Ville sur Jarnioux avec un traitement de plantée de roseau (40 équivalents habitants) et l'autre au hameau de Rapetour à Theizé avec un traitement filtre coco (35 équivalents habitants).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE ACTE de la communication du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement collectif, émanant du Syndicat d'assainissement du Pont Sollières ;
- PRECISE que ce rapport est à la disposition du public.

VII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Communes nouvelles : Fabienne Pegaz s'interroge sur l'impact des fusions de communes actuellement en cours avec la fusion programmée de Pouilly et de Liergues au 1^{er} janvier 2017 (avec Jarnioux, demandeur d'intégrer cette commune nouvelle) et sur l'évolution en matière de rattachement intercommunal au niveau de la CCBPD. Daniel Paccoud rappelle que l'impact intercommunal sera prononcé par arrêté préfectoral. A noter que l'appellation de cette commune nouvelle pourrait soulever un éventuel conflit d'usage avec le nom de la CCBPD. Ce point a été abordé avec le représentant de l'Etat et les maires concernés. Il est également rappelé que 3 communes du secteur du Bois d'Oingt (Saint-Laurent d'Oingt, Oingt, et Bois d'Oingt) ont également choisi de fusionner au 1^{er} janvier 2017, en se nommant « le Val d'Oingt ». Concernant Pommiers, Daniel Paccoud informe rencontrer les Maires du secteur d'Anse prochainement.
- Carte scolaire : Fabienne Pegaz sollicite des informations sur la carte scolaire des collèges. Daniel Paccoud informe qu'aucune information n'a été communiquée concernant POMMIERS. En revanche, l'évolution des circonscriptions scolaires a été actée par une nouvelle organisation des circonscriptions dans le 1^{er} degré. Cette nouvelle répartition met à jour les appellations officielles de l'ensemble des circonscriptions du Rhône et de la Métropole de Lyon. A titre d'information, Pommiers n'est plus rattaché à la circonscription de Villefranche mais à Anse (cartes disponibles en ligne sur le site de la DSDEN du Rhône / rubrique Actualités). Une réflexion est en cours sur les collèges pour la rentrée scolaire 2017. Fabienne Pegaz signale de forts mouvements démographiques qui sont l'origine pour la deuxième année d'une ouverture de classe de seconde au lycée Louis Armand. Daniel Paccoud rappelle que ces compétences relevant des Départements et des Régions, la commune n'est informée que de ce qui la concerne directement.
- Arlette Proietti évoque la démarche « Unicef, ville amie des enfants », dans laquelle la CCBPD a décidé de s'impliquer avec une participation de 12 communes de l'intercommunalité optant pour des thématiques ciblées propres à chaque collectivité. Une présentation rapide du dossier mettant en évidence les objectifs de la démarche qui repose sur une sensibilisation à la qualité de relations avec les enfants, sont relayés. La commune attend une reconnaissance institutionnelle avec cette démarche qui sera axée pour Pommiers sur la notion de participation citoyenne (lien avec le Conseil Municipal des Jeunes). A noter que les collectivités amies des enfants, seront associées à 2 grands événements emblématiques portés par l'UNICEF : « la Nuit de l'Eau » en mars et la Journée internationale des droits de l'enfant, en novembre.
- Poste : Daniel Paccoud évoque de nouveau une possible remise en cause de la pérennité du bureau de poste qui pourrait évoluer en relais poste commerçant ou en agence postale communale.
- Daniel Paccoud et René Blanchet ont rencontré le Maire de Berzé la Ville (Saône et Loire) avec une équipe de fleurissement. Les liens historiques s'appuyant sur le fleurissement entre nos communes pourraient être réactivés.
- Géoportail de l'Urbanisme (GPU) : la DDT a déployé un Géoportail sur lequel les communes sont chargées de la mise en ligne de leur PLU, cette démarche technique doit être mise en œuvre par le secrétariat de mairie.
- Recours contentieux PLU : 4 jugements favorables aux intérêts de la commune ont été rendus par le Tribunal administratif de Lyon. Le délai pour interjeter appel est de deux mois.
- Contrats de ruralité : Daniel Paccoud a eu la confirmation que l'ensemble des dispositifs d'aide financière feront l'objet de modes de contractualisation entre la CCBPD et les partenaires mobilisables : Etat, Région, Département. Cette organisation suppose la définition d'objectifs déclinés en plans d'actions à moyen et long terme à l'échelle intercommunale.

TOUR DE TABLE

Marc Neyra relaye une remarque des habitants de l'allée Turrin sur la vitesse de circulation des vélos (descente de VTT dévalant la pente) et la dangerosité potentielle pour les enfants qui jouent sur cette voie sans issue.

Patrick Gaudillière relance les conseillers au sujet du recensement des peintures de signalisation au sol à effectuer dans chaque secteur.

Agnès Fuxa signale des nuisances au city stade (musique, ballons...) ayant engendré des plaintes de riverains proches. Elle assure que la limitation horaire fixée à 20 h est trop restrictive en période estivale. La difficulté réside dans le fait d'assurer un contrôle en soirée (indisponibilité des agents et/ou des élus).

Nathalie Dulac fait écho à la situation du secteur de Charpenay sur lequel une importante végétation spontanée a été observée liée à la restriction d'utilisation de produits phytosanitaires dans le cadre de la démarche zéro-phyto. René Blanchet assure que l'entretien va être fait prochainement. Notre parc de matériel technique devra évoluer pour permettre d'assurer un entretien facilité des chaussées.

René Blanchet souligne que chacun doit être vigilant dans le signalement d'ambrosie. L'application « SIGNALEMENT AMBROSIE » téléchargeable sur les plateformes mobiles doit permettre d'être réactif (www.signalement-ambrosie.fr).

Eric Bettant relaye une demande du « Petit Bourg » concernant le déplacement des bacs à ordures ménagères situés en contrebas de la terrasse et générant des odeurs inconfortables pour les clients. Après discussion, sur proposition de Jean-Claude Demay, il est convenu de déplacer les bacs en bas de l'escalier qui donne accès au cheminement vers la Maison des Associations.

Fabienne Pegaz revient sur les opérations de dégustations des rosés organisées à Trézette durant 2 samedis matins (la 3^{ème} étant prévue le 23 juillet avec une dégustation de gaspacho préparée par le chef Valençot) : bons échos des viticulteurs, ambiance appréciée au cœur du marché malgré la contrainte d'inviter la clientèle à entrer dans le marché pour découvrir ces animations.

Arrêt du marché du dimanche matin consécutif à un effet de spirale lié aux arrêts successifs des ouvertures des commerçants le dimanche matin (presse, boulangerie). Bonne satisfaction des commerçants présents au marché du samedi et essai d'offre de boulanger bio prochainement.

Jocelyne Crozet relate un souci de ménage de la salle des Fêtes pour les festivités du 14 juillet. L'état initial de la salle, même après 3 balayages soignés, n'a pas permis de restituer un local propre en vue d'une location à un privé le surlendemain. Une attention particulière est demandée au secrétariat de mairie pour prévoir un nettoyage de la salle si des locations privées succèdent aux manifestations publiques dans un délai court. Il est rappelé que le seul le balayage est à la charge des bénéficiaires de la salle, le nettoyage mécanique relevant de la mairie.

Jean-Claude Demay souhaite se faire confirmer la responsabilité du nettoyage à effectuer après le marché du samedi notamment dans la perspective de mobiliser ce local pour accueillir les ateliers de temps d'activités périscolaires dès la rentrée 2016. Les commerçants doivent ranger les tables le long des murs et balayer le marché (accès au local rangement à prévoir pour le stockage des balais) ; le nettoyage des toilettes étant confié à un prestataire extérieur.

René Blanchet rappelle la visite de la commission chargée du concours « Embellir le Beaujolais des Pierres Dorées 2016 » le 20 juillet et du jury de la Commission des « Villes et Villages Fleuris du Rhône » le 27 juillet pour le maintien de la 3^{ème} fleur.

Arlette Proietti signale l'intervention du fournisseur du vidéo projecteur interactif endommagé lors du cambriolage de l'école élémentaire et fait part de la retraite d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles, Mme Marie-Noëlle Tricaud au 1^{er} janvier 2017, dont le remplacement est à l'étude.

Dominique Schmitt expose l'arrivée d'un camp scout (30 jeunes) qui séjournera du 17 au 31 juillet, au bout du chemin du pré des ânes (partie nord de la parcelle 331 - sous les Gondoins) pour lequel ont été mis à disposition les vestiaires du foot, une tonne à eau et les poubelles en face de la halle des sports.

René Blanchet signale la fin du chantier international de jeunes auquel ont participé 4 jeunes filles. Cet effectif modeste est consécutif à une prise de décision tardive quant à la reconduction du chantier. Eu égard à la nature du chantier de cette année, il a été regretté de constater le manque d'investissement du public concerné par les jardins partagés. En conclusion, la volonté d'accueil et d'organisation doit reposer sur un collectif et non sur la disponibilité d'un cercle très restreint d'encadrants, voire sur un simple binôme. Il sera nécessaire d'anticiper la décision si ce chantier devait être reconduit en 2017 et d'élargir impérativement le portage de ce chantier. Marc Neyra fait part d'un sentiment de sollicitations restreintes de la population pour participer à cette opération, notamment en raison de la présence d'uniquement 4 jeunes, nécessitant de fait un public moins important pour participer à l'accueil et à l'accompagnement des jeunes (divertissements, temps de repas...).

Vincent Bureau signale une soirée aux Bonnetières achevée le dimanche 17 juillet à 6 h du matin, ayant suscité beaucoup d'échos compte tenu de son horaire de fin. Il n'est pas acceptable que des nuisances sonores persistent jusqu'au début de matinée suivant, pour le respect de tous.

Daniel Paccoud souhaite à toutes et tous un bel été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 6 septembre 2016 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	